

[Texte]

Mr. McCubbin: Yes. It is a very astute question, and certainly we have not in the letter or in the suggested wording for the bill spelled all that out. Certainly the standards are what are going to drive it. In the package, you have indeed a discussion draft of the standards for the appointed actuary, which deals with that kind of subject. It is incumbent upon the institute to ensure that the standards constrain it, if you like, but still leave the actuary a good deal of room to exercise his professional judgment.

I would perhaps draw the committee's attention to the fact that the CLHIA, in their response to our proposals, made exactly that point, that they felt the actuary should not be unduly constrained in his activities.

But there is no question that guidelines or requirements or standards are required. I will not bother going through them because they are in your package.

Mr. Sobeski: I have a question to William now, on the property and casualty industry. Are you involved with them each year in their annual review of statements? In the beginning you said it is a requirement that life insurance companies use your services, but the property and casualty industry seem to be exempt. Do they call on your particular services for a year-end report?

Mr. Weiland: The property and casualty companies are in fact not exempt. There is a requirement there that is being phased in over a five-year period, but actuarial opinions are required on property and casualty insurers too.

Mr. Sobeski: Do they appear in the financial statements now?

Mr. Weiland: Yes, they do.

The Chairman: Your suggestion is that they be required to do forward-looking, as well.

Mr. Weiland: That is correct.

The Chairman: Your brief originally was that the deposit-taking institutions also have an element of forward-looking in them, and I have to agree with that. Can you go over that again?

• 2040

Mr. Sobeski: You have talked about life insurance companies, and you have an opinion on them. How does the P and C industry feel about your particular proposal in Bill C-83?

Mr. Weiland: As Rob Brown mentioned in his opening comments, we have worked with the Insurance Bureau of Canada to discuss the proposal, and we are essentially in agreement, with the exception of two points. One has to do with a future look at the solvency of the company, and the current IBC position, as we understand it, is that they would prefer that the look be static. In other words, the current solvency position would be discussed by the actuary, but there would not be a forward look.

[Traduction]

M. McCubbin: Oui. C'est une question très astucieuse, et nous n'avons bien sûr pas détaillé nos propositions sur ce point, qu'il s'agisse de la lettre ou de l'esprit du projet de loi. Ce sont bien entendu les normes qui vont déterminer le tout. Dans l'ensemble du projet, il faudra prévoir une discussion des normes s'appliquant à l'actuaire désigné, qui traiteront de ce genre de chose. Il appartient à l'institut de s'assurer que les normes dictent, si vous voulez, la conduite de l'actuaire, tout en lui laissant une marge de manoeuvre suffisante pour exercer son jugement professionnel.

J'aimerais attirer l'attention du comité sur le fait que l'ACCAP, dans sa réponse à nos propositions, a repris exactement le même argument, estimant qu'il ne fallait pas que l'actuaire soit trop restreint dans ses activités.

Il est indéniable, cependant, qu'il faut que des normes, des directives ou des lignes de conduite soient établies. Je ne les passerai pas en revue parce qu'elles figurent dans votre projet.

M. Sobeski: J'aimerais maintenant poser une question à William au sujet de l'industrie de l'assurance-incendie, accident et risques divers. Est-ce que vous participez chaque année à la révision des états financiers annuels de cette industrie? Au début de votre intervention vous nous avez dit que les compagnies d'assurance-vie étaient tenues de recourir à vos services, mais que l'industrie de l'assurance-incendie, accident et risques divers en était exemptée. Fait-on appel dans cette industrie à vos services dans la rédaction des rapports de fin d'année?

M. Weiland: En réalité, les compagnies d'assurance-incendie, accident et risques divers ne sont pas exemptées. Elles vont être intégrées progressivement sur une période de cinq ans, mais les assureurs en matière d'incendie, d'accidents et de risques divers doivent eux aussi recourir à des avis actuariels.

M. Sobeski: Figurent-ils à l'heure actuelle dans les états financiers?

M. Weiland: Oui.

Le président: Vous proposez que ces assureurs soient eux aussi tenus d'extrapoler leur situation.

M. Weiland: C'est bien cela.

Le président: Votre mémoire prévoyait à l'origine que l'on demande aussi aux sociétés de dépôt de faire l'extrapolation de leur situation, et je suis bien d'accord avec vous. Pouvez-vous revenir sur ce point?

M. Sobeski: Vous avez parlé des compagnies d'assurance-vie et vous avez donné votre avis à leur sujet. Que pense le secteur des assurances IARD de la proposition précise que vous faites au sujet du projet de loi C-83?

M. Weiland: Comme l'a indiqué Rob Brown dans sa déclaration d'ouverture, nous avons discuté de cette proposition de concert avec le Bureau d'assurance du Canada et nous sommes pour l'essentiel d'accord, sauf sur deux points. Le premier a trait à l'examen, dans l'avenir, de la solvabilité de la compagnie, et il nous apparaît qu'à l'heure actuelle le PAAC préférerait que cet examen soit statique. Autrement dit, l'actuaire examinerait la situation au moment considéré du point de vue de la solvabilité, mais il n'y aurait pas d'examen prospectif.